

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 04180

Numéro SIREN : 322 306 440

Nom ou dénomination : DASSAULT SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2022 sous le numéro de dépôt 8490

DASSAULT SYSTEMES

Société européenne au capital de 133 306 419 euros
Siège Social : 10 rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2022

Extrait du procès-verbal des délibérations

L'An Deux Mille Vingt-deux,

Le Quinze Mars à 15 heures,

Les administrateurs de la société DASSAULT SYSTEMES (la « **Société** ») se sont réunis en Conseil d'administration au siège social, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS ET ONT SIGNE LE REGISTRE DE PRESENCE :

M. Charles EDELSTENNE	Président
M. Bernard CHARLÈS	Vice-président et Directeur Général
M. Pascal DALOZ	Administrateur
M. Hervé ANDORRE	Administrateur
M. Xavier CAUCHOIS	Administrateur
Mme Catherine DASSAULT	Administrateur
Mme Laurence DAURES-LESCOURRET	Administrateur
Mme Odile DESFORGES	Administrateur
M. Soumitra DUTTA	Administrateur
M. Tanneguy de FROMONT DE BOUAILLE	Administrateur
Mme Marie-Hélène HABERT-DASSAULT	Administrateur
Mme Toshiko MORI	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Thierry LEROUX, représentant de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, et
- M. Nour-Eddine ZANOUDA, représentant de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaires aux comptes titulaires,
M. Jean-Luc POMMERY, délégué du Comité Social et Economique, ces derniers participant par visioconférence,
- Mme Samia SELLAM, Vice-président, Directrice Juridique Groupe.

Réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Charles EDELSTENNE, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside la séance. Le Conseil désigne Mme Samia SELLAM comme Secrétaire.

Le Président ouvre la séance en rappelant que le Conseil est réuni sur l'ordre du jour suivant :

(...)

5. Constatation de l'augmentation de capital en conséquence des levées d'options de souscription d'actions effectuées depuis le 29 juin 2021.

(...)

8. Réduction du capital par annulation d'actions et modification corrélative des statuts.

(...)

25. Pouvoirs.

Le Président rappelle que les débats et décisions du Conseil sont confidentiels par nature et ne doivent pas être divulgués.

(...)

5. CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN CONSEQUENCE DES LEVEES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DEPUIS LE 29 JUIN 2021

Le Président rappelle que le Conseil d'administration a tous pouvoirs pour procéder à la constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes et à la modification corrélative des statuts. La dernière constatation a été effectuée au 29 juin 2021. Or, certains titulaires d'options ayant exercé leurs *stock-options* entre le 30 juin 2021 et le 28 février 2022, 3 443 280 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune ont été créées depuis cette constatation.

Le capital a par ailleurs été augmenté le 20 janvier 2022 suite à l'émission, dans le cadre du projet d'actionnariat salarié TOGETHER, de 4 305 050 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

En conséquence, le Président demande aux administrateurs de bien vouloir constater qu'au 28 février 2022, le capital a été augmenté de 344 328 euros, ledit capital se trouvant ainsi porté à 133 736 924 euros divisé en 1 337 369 240 actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de constater l'augmentation de capital indiquée ci-dessus, portant le capital social de la Société à 133 736 924 euros au 28 février 2022.

(...)

8. REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Le Président rappelle que la Société a procédé à des rachats d'actions dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale, avec pour objectif leur annulation afin de compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital liée au plan d'actionnariat « TOGETHER ».

Ainsi, au 15 mars 2022, 4 305 050 actions précédemment rachetées ont été affectées à un objectif d'annulation. L'ensemble des informations sur ces rachats d'actions figure au chapitre 6 du Document d'enregistrement universel, dont le projet a été joint aux dossiers des administrateurs.

L'Assemblée générale du 26 mai 2021 a également autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par annulation d'actions ainsi acquises par la Société.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- la réduction du capital de 430 505 euros, par voie d'annulation de 4 305 050 actions, pour le ramener de 133 736 924 euros à 133 306 419 euros divisé en 1 333 064 190 actions ;
- l'imputation de la différence entre la valeur de rachat des actions ainsi annulées et leur valeur nominale, soit la somme de 233 247 609 euros, sur le compte « Prime d'émission » ; et
- d'approuver les modifications de l'article 6 des statuts de la Société pour tenir compte de l'augmentation de capital que les administrateurs ont préalablement constatée et de la réduction de capital qu'ils viennent de décider.

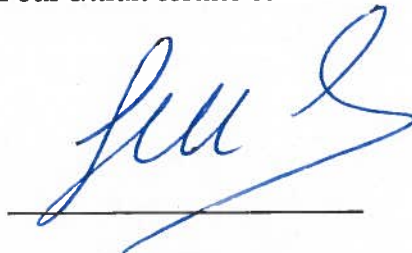
(...)

25. POUVOIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres qu'il pourrait y avoir lieu d'effectuer.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

Pour extrait certifié conforme



Samia SELLAM

Directrice Juridique Groupe